

poser les règlements qui complèteraient une loi comme celle que nous envisageons. Je souscris à ce projet de loi. C'est un pas dans la bonne voie. Et j'espère que nous pourrions le cristalliser davantage en l'étayant de bons règlements anti-pollution.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, nous félicitons le secrétaire parlementaire du courage et des grandes qualités d'homme d'État qu'il a manifestés en défendant ce texte de loi à la Chambre.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Baldwin: A mon sens, il pourrait avoir de graves répercussions sur les Territoires du Nord-Ouest. Tant par sa formulation que par ses implications, il représente une atteinte grave à la souveraineté du Canada dans les eaux de l'Arctique. A cet égard, le conseil territorial, en prenant franchement position sur la question de la souveraineté, a témoigné beaucoup plus de courage que ce gouvernement pusillanime.

Il y a une ou deux raisons qui m'amènent à appuyer la motion du député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken), mais, auparavant, je voudrais aborder un aspect du problème qui a déjà été évoqué par certains députés. Il est actuellement question d'un amendement au bill C-48 adopté en juin l'an dernier, peu de temps avant l'abominable tentative du gouvernement en vue de forcer la Chambre à adopter certaines modifications au Règlement, sous prétexte qu'il avait besoin des pouvoirs conférés par les articles 75B et 75C afin de pouvoir faire adopter sans délai certaines mesures urgentes auxquelles il songeait.

Nous constatons que cet important bill C-48 adopté l'an dernier n'a jamais été mis en vigueur. Nous sommes priés aujourd'hui d'adopter une modification. Comment pouvons-nous croire à la sincérité des députés d'en face lorsqu'ils agissent ainsi? C'est la façon dont nous sommes traités à la Chambre par un gouvernement qui ne sait pas trop de quoi il retourne la plupart du temps. Le président du Conseil privé (M. Macdonald) a parlé des 74 mesures que le gouvernement veut faire adopter en 74 jours. J'espère que les députés s'en souviendront lorsque les porte-parole du gouvernement nous demanderont: «Pourquoi n'avez-vous pas adopté ce projet de loi?» Signalons-leur alors que nous avons adopté le bill C-48 l'an dernier, une mesure importante à laquelle on n'a jamais donné suite.

Je veux maintenant faire deux remarques sur le fond de l'amendement. On a tout à fait tort, à mon avis, de présenter un tel amendement maintenant. Je suis étonné que le gouvernement l'ait fait. Je songe au dicton «A

ceux que les dieux veulent détruire, ils font d'abord perdre la tête». Nous savons que le gouvernement entend présenter plus tard des mesures relatives à la pollution des eaux de l'Arctique et des eaux intérieures du Nord. Pourquoi, je vous le demande, ne pas avoir attendu ce moment-là pour présenter l'amendement, ce qui nous aurait permis de débattre toutes les questions importantes en cause? L'opposition, avec les faibles moyens dont elle dispose, a cherché à renseigner les citoyens canadiens sur ces questions afin d'amener le gouvernement actuel à reprendre à son compte la déclaration catégorique que de précédents premiers ministres et administrateurs avaient faite.

• (3.20 p.m.)

Compte tenu de ces faits, si le gouvernement agit de façon agressive à l'heure actuelle et inclut dans ses propositions des changements qui remettent en question la souveraineté canadienne, c'est ce qu'il fait, qu'on ne se méprenne pas.

L'hon. M. Olson: Non.

M. Baldwin: Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) peut dire ce qu'il veut, mais il ne connaît pas grand-chose au blé et encore moins à la souveraineté dans l'Arctique. A lire le bill, on constate qu'indéniablement le gouvernement met en doute le principe cardinal de la souveraineté sur les eaux de l'Arctique qui, en vertu de la tradition, d'une déclaration, d'une affirmation, de la géographie et de l'occupation, ont été et même sans l'aide du gouvernement, continueront d'être des eaux canadiennes.

Le bill original introduit l'an dernier, le bill C-48, comprenait, comme l'a signalé le député de Parry Sound-Muskoka, un article, l'article 3, prévoyant que la loi s'applique au pétrole et au gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest. C'était une pétition de principe, mais à cette époque, le gouvernement ne s'était pas abaissé, comme il l'a fait depuis, jusqu'à prendre cette attitude hésitante et timorée sur la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Ceux d'entre nous que le bill intéresse avaient présumé que les mots: «le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest» signifiaient non seulement la terre, mais aussi les eaux qui, depuis au moins 100 ans, avaient été acceptées comme étant dans le cadre de la souveraineté canadienne. Nous constatons maintenant qu'en vertu de la modification de l'article d'interprétation, l'article 2, la définition du mot «pipe-line», par exemple, a été